

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le vendredi, le 6 juillet 2018 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette et Sandra Girard

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

ABSENCE : *Lyne Bolduc,*

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Lise Garon, mairesse

150-07-2018 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU D'ADOPTER

***ORDRE DU JOUR
Vendredi, 6 juillet 2018***

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} et de la séance d'ajournement du 11 juin 2018*
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1. *Dépôt du rapport de la mairesse*
 - 4.2. *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés, et salaires nets pour le mois de mai 2018*
 - 4.3. *Rapport de dépenses de la directrice générale par intérim*
 - 4.4. *Rapport de dépenses du responsable des travaux publics*
5. **RÉSOLUTIONS**
 - 5.1. *Nomination remplacement de Mme la mairesse lors des séances de la MRC et autres tables de concertation*
 - 5.2. *Acceptation de la participation de Mme la mairesse au congrès de la FQM*
 - 5.3. *Nomination d'une commissaire à l'assermentation*
 - 5.4. *Abroger le règlement no. 438-2015 sur la réglementation du camping municipal*
 - 5.5. *Acceptation des travaux d'entretien des bâtiments au camping municipal*
 - 5.6. *Demande de rétrocession de la rue Principale au Ministère des Transport du Québec*
 - 5.7. *Délégation d'un pouvoir au Constructo pour les procédures du contrat de déneigement de 2018 à 2021*
 - 5.8. *Acceptation projet étudiant 2018 – employés et durée*
 - 5.9. *Acceptation des travaux de voirie au Lac Rémi*

- 5.10. Dépôt d'une demande de subvention au programme PAARM et acceptation des travaux à réaliser
- 5.11. Acceptation des coûts de transformation de la page Facebook (ref- 111-05-18)
- 5.12. Acceptation d'un transfert de responsabilité pour l'installation du quai de l'Ile à Nathalie
- 5.13. Demande d'intégration du secteur Morel au contrat de déneigement de la Municipalité
- 5.14. Acceptation de la Phase II de la stratégie touristique
- 5.15. Présentation et acceptation des soumissions pour l'amélioration des ordinateurs et du réseau VILLE LIBRE
- 5.16. Participation de la municipalité au Palmarès littérairedes maires
- 5.17. Demande de gratuité pour la salle municipale - 2 septembre 2018
- 5.18. Acceptation d'un engagement contractuel avec l'Agence Musicale G.D. Inc.
- 5.19. Demande de commandite : Centraide
- 5.20. Acceptation du protocole d'entente pour des conteneurs de chasse 2018
- 5.21. Renouvellement du contrat des assurances collectives
- 5.22. Voyage de Mme Garon à Québec

6. CORRESPONDANCE – INVITATION - INFORMATION

- 6.1. Reconduction du Programme Réno Région
- 6.2. Mise à jour du Plan de mesure d'urgence en sécurité civil (nov. 2019)
- 6.3. Lettre de M. Ménard, électrification au secteur Morel
- 6.4. Participation aux Journées de la Culture
- 6.5. Programme de réfection des chemins de villégiatures construits sur les terres publiques intra municipales TPT.
- 6.6. Nouveau service ECODON
- 6.7. Programme de soutien financier pour la tenue de festivals dans les municipalités.

7. RAPPORT DE COMITÉS

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1. _____
- 8.2. _____
- 8.3. _____
- 8.4. _____

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 9.1. _____
- 9.2. _____
- 9.3. _____
- 9.4. _____

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

151-07-18 3. EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 et 11 JUIN 2018

La directrice générale par intérim Mme Myriam Lessard, dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin et la séance d'ajournement du 11 juin 2018 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE

Mme Lise Garon procède à la lecture du rapport conformément à l'article de la loi 176.2.2. CM, les faits saillants du rapport financier 2017 ainsi que du vérificateur externe.

152-07-18 4.2. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Joanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante et onze mille six cent quarante-neuf et cinquante-six (71 649.56 \$).

La liste des chèques manuels au montant de cinq mille huit cent vingt-sept et soixante et six (5 827.66 \$) et les comptes acceptés par résolution au montant de cinquante-quatre mille trente-six et vingt-huit (54 036.28 \$) et les salaires payés pour les élus au montant de mille cinq cent quarante-trois et quatre-vingt-seize (1 543.96 \$) et les salaires pour les employés au montant de seize mille deux cent vingt-neuf et vingt-neuf (16 229.29 \$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de cent quarante-neuf mille trois cent vingt-sept et quatre-vingt-quinze. (149 327.95\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5626 à 5661 inclusivement.

Nom de l'entreprise	Montant à payer
Duchesne auto	242.12 \$
Mécalac	316.82 \$
Synergie	2 069.56 \$
Nutrite belle pelouse	2 644.43 \$
Graviers Donckin	412.34 \$
Produits sanitaires Lépine	315.36 \$
Bryand Tremblay	120.98 \$
Excavation multi-projet	120.72 \$
Mégaburo	505.10 \$
Suspension Turcotte Alma	182.00 \$
Entreprises Lachance	17 260.62 \$
Les entreprises Rosario Martel inc.	5 613.66 \$
Les éditions juridiques FD	102.33 \$
Canadian Tire	51.73 \$
Puisatiers Delisle inc.	295.15 \$
Nutrinor Énergies	1 069.39 \$
Collectes Coderr	97.73 \$
Trium Médias	1 093.53 \$
Groupe Environex	47.27 \$
Sécuor	19.53 \$
Produits municipaux Sag Lac	1 935.84 \$
Les Électriciens du Nord inc.	90.67 \$

Extincteurs Saguenay	87.38 \$
Regie inter. Incendie sect. NORD	11 293.00 \$
Mageco Consultants	2 198.32 \$
Pièces d'auto Ste-Geneviève	26.28 \$
Raymond Chabot (Alma)	12 489.70 \$
Dicom Express	30.45 \$
Les Petroles R. L. inc.	75.39 \$
Martin Bouchard	90.20 \$
Gravy-Let	688.45 \$
Myriam Lessard	743.93 \$
Matériaux Dallaire enr.	1 303.36 \$
Groupe Formaction	181.66 \$
Chemtrade	1 051.68 \$
MRC Lac-St-Jean Est	6 824.08 \$
Total :	71 690.76 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE ET PAR CHÈQUE MANUEL :

Hydro-Québec	28.82 \$
Hydro-Québec	28.82 \$
Hydro-Québec	532.74 \$
Hydro-Québec	1 170.72 \$
Hydro-Québec	200.53 \$
Hydro-Québec	392.49 \$
Hydro-Québec	200.09 \$
Hydro-Québec	83.36 \$
Hydro-Québec	237.07 \$
Hydro-Québec	708.88 \$
Hydro-Québec	338.74 \$
Hydro-Québec	872.50 \$
Hydro-Québec	187.21 \$
Hydro-Québec	845.69 \$
Total :	5 827.66 \$

LISTE DES COMPTES À PAYER QUI A ÉTÉ ACCEPTÉE PAR LA RÉOLUTION DU CONSEIL

Sûreté du Québec	20 708.00 \$
Gilles Boudreault	5 460.00 \$
SMI Performance	114.98 \$
Girard Tremblay Gilbert	23 270.94 \$
Regroupement Loisirs et Sports	75.00 \$
Entreprises Fortin Labrecque	4407.36 \$
Total	54 036.28 \$

Comptes à payer :	71 690.76\$
Comptes payés	5 827.66\$
Comptes par résolution	54 036.28\$
Total des salaires des employés :	16 229.29\$
Total des salaires des conseillers :	1 543.96\$
Grand Total :	149 327.95\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Myriam Lessard, directrice générale par intérim, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard. Directrice générale par intérim

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

153-07-18 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Mégaburo	505.10 \$
Groupe Formation	181.66 \$

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1 juin 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-07-18 4.4 RAPPORT DE DÉPENSES DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLIQUES

Fournisseur	Montant
Suspension Turcotte	100.95 \$
Mécalac	298.88 \$

Explication : Pour entretien du camion

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1 juin 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Joanne Morissette
ET RÉSOLU

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTIONS

155-07-18 5.1 NOMINATIONS REMPLACEMENT DE MME LA MAIRESSE LORS DES SÉANCES ET AUTRES TABLES DE CONCERTATION

CONSIDÉRANT QU'IL a de nombreuses rencontres qui demandent la présence de Mme la mairesse dans divers comités et/ou tables de concertation;

CONSIDÉRANT QUE Mme la mairesse n'a pas toujours les disponibilités pour participer à ces rencontres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation d'être présente à ces rencontres dans le but de recueillir les informations nécessaires pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

DE DÉLÉGUER Madame la conseillère Johanne Morissette ou Monsieur Martin Bouchard à assister aux diverses rencontres de la MRC du Lac Saint-Jean-Est en l'absence de Mme la mairesse, ainsi qu'à assister à d'autres rencontres informelles requérant la présence de la Municipalité de Lamarche pour le bien fondé de ces opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

156-07-18 5.2 ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE MME LA MAIRESSE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche est membre actif de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la Fédération organise annuellement un congrès et que les mairesses et maires sont invités à participer à ce congrès;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Lac St-Jean - Est organise un transport en partance de la région et qu'un bloc de chambres est réservé pour les participants;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

DE DÉLÉGUER Mme Lise Garon, mairesse de Lamarche à participer au congrès de la FQM qui aura lieu, le 19-20-21 et 22 septembre 2018 au Palais des Congrès de Montréal;

D'AUTORISER la Municipalité à défrayer tous les frais de séjours (transport- hébergement- repas) de Mme Garon en respect du règlement des frais de déplacement et abrogeant le règlement #424 adopté lors de la séance régulière du 4 mai 2018 sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-07-18 5.3 DEMANDE DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

ATTENDU QUE présentement la Municipalité ne peut offrir un service d'assermentation à la population;

ATTENDU QUE ce service est très en demande;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Lamarche complète une demande de nomination d'un commissaire à l'assermentation au coût de 56.75\$

DE NOMMER Mme Myriam Lessard, directrice générale pour être commissaire à l'assermentation selon les critères du Ministère de la Justice pour une durée de trois (3) ans;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

158-07-18 5.4 ABROGER LE RÈGLEMENT NO, 438 -2015 SUR LA RÉGLEMENTATION DU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la réglementation du camping municipal est un outil de gestion pour les responsables du camping;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier fréquemment ce règlement afin de le peaufiner et de l'adopter au besoin de à la clientèle, que le processus pour adopter un règlement est long et laborieux, et qu'il n'y a aucun impact sur la gestion des opérations de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du camping consultent les règlements des autres terrains de camping et de Camping Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin

ET APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU

D'ABROGER le règlement no. 438-2015 sur la réglementation du terrain du camping municipal;

QU'ADVENANT des modifications au prix de location, ceux-ci devront être autorisés par résolution du conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-07-18 5.5 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS AU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux mineurs de rénovation à exécuter aux chalets et autres bâtiments du camping afin de les rendre sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait la demande de soumission pour corriger le plus rapidement possible les bris identifiés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche autorise les réparations des infrastructures suivantes :

- Les quatre (4) chalets : galeries, marches, poteaux pour soutenir les galeries et les patios, au besoin ainsi que de poser des treillis intimité.
- Chalet d'accueil : treillis sur les quatre (4) côtés et un tiroir
- Faire un escalier pour la montée donnant accès su chalets
- Teindre les galeries et patios

QUE la Municipalité accepte de déboursier les frais pour ces réparations représentant un montant de plus ou moins 2 250\$ (taxes en sus) et l'achat de la teinture (taxes en sus)

QUE la pose de la teinture soit faite en régie interne

QUE le contrat soit octroyé à l'entreprise Pro-Service Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-07-18 5.6 DEMANDE DE RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT

CONSIDÉRANT QUE le décret de 1993 par lequel le Gouvernement du Québec a imposé à la Municipalité de Notre-Dame du-Rosaire, aujourd'hui Lamarche, la responsabilité de l'entretien de la rue Principale à partir de la rue des Iles, jusqu'au chemin de La Montagne à la limite de l'entrée du Centre récréotouristique du Mont-Vilain;

CONSIDÉRANT QUE l'apport important de visiteurs aujourd'hui sur ce tronçon de route soit pour se rendre au camping municipal, à la rampe de mise à l'eau et au centre récréotouristique du Mont-Vilain;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du plan de développement touristique augmentera considérablement l'achalandage sur ce tronçon de route;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard;
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministre des transports d'envisager de récupérer l'entretien de façon permanente de ce tronçon: coin rue des Iles / route Principale au centre récréotouristique du Mont-Vilain correspondant à plus ou moins sept (7) kilomètres;

DE MODIFIER le statut de ce tronçon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

161-07-18 5.7 DÉLÉGATION D'UN POUVOIR À CONSTRUCTO POUR LES PROCÉDURES DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE 2018 -2019 À 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de 2015 -2016 à 2017-2018 est venu à échéance en avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offre et respecter les procédures selon les exigences de la loi pour des contrats de plus de 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE compagnie CONSTRUCTO est une entreprise qui offre ce service aux municipalités et qu'elle est habileté à faire une saine gestion des contrats municipaux selon les règles établies;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est reconnue par les entrepreneurs pour faire le placement des avis publics pour les contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de publication des offres publics sont moins dispendieux que l'utilisation des médias régionaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche mandate CONSTRUCTO à faire une saine gestion pour la diffusion de l'avis public du contrat de déneigement 2018-2019 à 2020-2021 et de s'assurer de faire le suivi adéquat auprès des entreprises désireuses de faire une offre de service pour le contrat de déneigement;

QUE la Municipalité de Lamarche s'engage à diffuser sur son site INTERNET et la page FACEBOOK l'avis public du déneigement ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-07-18 5.8 ACCEPTATION DU PROJET CARRIÈRE – ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a obtenu la confirmation suite à sa demande déposée dans le cadre de ce projet Carrière étudiant, pour 3 emplois étudiants soient 2 animatrices de camp de jour et un préposé au camping pour une période de six (6) semaines à raison de 30 heures/semaines chacun représentant un montant de 3 3240\$ pour l'ensemble de la subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche procède à l'embauche des 3 étudiants pour une durée de 6 semaines à raison de 30 heures semaines;

QUE le taux du salaire minimum pour la province de Québec soit respecté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-07-18 5.9 ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE AU LAC RÉMI

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2018, la Municipalité a identifié des travaux de voirie à être réalisés sur le côté nord d'une longueur de 600 mètres du secteur Lac Rémi;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont fait l'objet de longues discussions et que ceux-ci étaient planifiés depuis janvier 2018 et que ces travaux font partie du contrat d'entretien des chemins d'été;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche procède à la réfection du chemin du Lac Rémi, côté Nord sur une longueur de 600 mètres soit la section correspondant à la deuxième entrée jusqu'à la résidence portant le numéro 41

QUE ces travaux soient imputés dans le service d'entretien des chemins d'été;

QUE la municipalité réserve un budget de plus ou moins 22 000\$ incluant les taxes pour ces dits travaux;

M. Martin Bouchard se retire du processus décisionnel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

164-07-18 5.10 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PAARM ET ACCEPTATION DES TRAVAUX À RÉALISER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande dans le programme d'aide à la voirie locale, (PAARRM) pour un montant de 53 250\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente pour l’approbation de cette subvention et que les travaux seront réalisés uniquement après l’approbation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a identifié les travaux mentionnés ci-bas comme prioritaires sur les chemins suivants :

- Lac Miquet : Rechargement sur quelques kilomètres
Remplacement d’un ponceau
Creusage et profilage de fossés (4 à 5 kilomètres)
- Rue des Iles : à la hauteur du pont, enlever les pièces de bois existantes et installer des glissières de sécurité
- Côte de la montagne : Refaire l’accotement du côté gauche
- Rang 9 : sur une distance de un (1) kilomètres, creusage et profilage du fossé, près de la résidence du 45 Rang 9

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU

QUE dès l’approbation de la subvention, la municipalité procède à l’analyse des priorités;

QUE la Municipalité ne s’engage pas à faire l’ensemble des travaux identifiés;

QUE la Municipalité s’engage à respecter le budget de la subvention octroyé par le Ministère du Transport et de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

165-07-18 5.11 ACCEPTATION DE LA TRANSFORMATION DE LA PAGE FACEBOOK

CONSIDÉRANT QUE la page FACEBOOK de la Municipalité doit être remodelée à son image en conservant le contrôle comme administrateur et le contenu de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est déjà en affaires avec l’entreprise Saguenay Média pour l’hébergement du site INTERNET et que nous avons reçu une soumission pour créer celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura deux (2) administrateurs pour faire la gestion de la page FACEBOOK afin d’exercer une meilleure qualité de l’information diffuse sur celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales et de l’occupation du territoire recommande à la municipalité de fermer celle qui est présentement utilisée en conservant la gestion de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche se fasse accompagner par Saguenay Média pour la création de cette page tout en identifiant les besoins;

QUE SAGUENAY MÉDIA s’engage à offrir les services suivants :

- Création de l’avatar
- Création d’une bannière à notre image
- Optimisation du visuel afin qu’il soit efficace également sur les tablettes et les téléphones
- Intelligents
- Respect des normes de FACEBOOK

- Conserver la liste des personnes déjà inscrites sur la page
- Nommer deux (2) administrateurs de la page

D'ACCEPTER de défrayer la somme de quatre cents dollars (400.00\$) pour ces travaux et la mise à niveau de la page FACEBOOK

Le vote est demandé par Mme Johanne Morissette sur ce point : Pour : 1 Contre : 4
Projet refusé

166-07-18 5.12 ACCEPTATION D'UN TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ POUR L'INSTALLATION DU QUAI À L'ILE À NATHALIE

CONSIDÉRANT QUE qu'il y avait une entente tacite avec un groupe de personnes de ce secteur pour faire la mise et la sortie de l'eau des quais de l'Ile à Nathalie;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un problème à l'automne dernier pour la sortie, que des pièces d'équipement ont été égarés et que la mise à l'eau ne s'est pas faite ce printemps par les responsables de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été mise au fait de l'information après la montée des eaux de la rivière Péribonka et que toutes les autres quais été déjà mis à l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité prenne à sa charge de faire l'installation et la sortie des quais du secteur de villégiature de l'Ile à Nathalie avec les coûts générés par ces activités sur une base permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

167-07-18 5.13 DEMANDE D'INTÉGRATION DU SECTEUR MOREL AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre de l'Association des villégiatures du secteur Morel concernant le contrat de déneigement et un espace de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement de ce secteur Morel est problématique autant pour l'administration municipale que pour les responsables du secteur de villégiature Morel;

CONSIDÉRANT QUE le partage des coûts génèrent des insatisfactions et qu'il y a des résidents à l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est très achalandée tant en période hivernale qu'estivale, d'autant plus que ce chemin est utilisé par différentes clientèles pour avoir accès à de multiples activités à incidence touristique et de plein-air;

QUE le contrat de déneigement municipal est en période de renouvellement pour les trois (3) prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur el conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité intègre à son contrat de déneigement le secteur du Morel pour la période de trois (3) ans;

QUE la demande pour réaliser et entretenir le stationnement demeure sous la responsabilité de l'Association des villégiateurs du secteur Morel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

168-07-18 5.14 ACCEPTATION DE LA PHASE II DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la phase I portant sur la faisabilité de vendre le Mont-Vilain et le Camping municipal à une coopérative est complété;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant possible de procéder à l'étude des mises à niveau des deux (2) entreprises (phase II);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige de donner son consentement avant le début des quatre (4) phases des travaux de la Table *Ad Hoc*;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche donne son accord pour passer à l'étape de la phase II de la Table Ad Hoc et de ne pas contribuer pour plus que neuf cents (900\$) dollars ce qui représente quinze (15% du coût de la phase la phase II) soit six (6 000\$) dollars à cette phase.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

169-07-18 5.15 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'AMÉLIORATION DES ORDINATEURS ET DU RÉSEAU VILLE LIBRE

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique (ordinateur et le réseau) est désuet et que les plateformes disponibles sur ceux-ci datent de 1997

CONSIDÉRANT QUE le réseau VILLE LIBRE est fréquemment en panne, que le service n'est pas optimal et que nous recevons des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Tremblay, gestionnaire des TPI à la MRC du Lac St-Jean a fait une évaluation des équipements et des services de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay a fait 2 demandes de soumissions pour les équipements suivants : un portable, une tour, l'équipement pour l'installation et une bonification du réseau Ville Libre;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte les soumissions pour faire l'achat d'une tour au montant de 1425\$ (taxes en sus) et pour améliorer le réseau Ville Libre 900\$ (taxes en sus);

QUE la Municipalité défraie aussi les coûts de l'installation par un professionnel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170-07-18 5.16 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PALMARÈS LITTÉRAIRE DES MAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu une lettre d'invitation pour participer à cette activité du Réseau Bibliothèque du Saguenay Lac St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de gagner un prix de 500\$ pour l'achat de livres à la bibliothèque de Lamarche

IL EST PORPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE Madame la mairesse, Lise Garon participe à cette activité et que cette dernière s'engage à respecter la date limite du 24 août 2018 pour l'envoi de son coup de cœur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

171-07-18 5.17 DEMANDE GRATUITÉ POUR LA SALLE MUNICIPALE – 2 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre de l'Association des propriétaires de chalets du lac Rémi pour utiliser la salle municipale, le 2 septembre afin d'y tenir leur assemblée générale annuelle;

IL EST PORPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU

QUE la Municipale accepte cette demande de gratuité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-07-18 5.18 ACCEPTATION D'UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL AVEC L'AGENCE MUSICALE G.D. INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise la soirée du 31 décembre 2018 à la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a retenu les services de l'agence Musicale G.D. et que nous devons confirmer cette réservation en versant un acompte de 57.50\$

IL EST PORPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU

QUE la Municipale accepte de défrayer cet acompte au montant de 57.50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

173-07-18 5.19 DEMANDE DECOMMANDITE DE CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'un don corporatif de Centraide;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme apporte un support à des citoyens de Lamarche;

IL EST PORPOSÉ PAR Madame la conseillère Joanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
ET RÉSOLU

QUE LA Municipalité verse un montant de 100\$ comme don corporatif à l'organisation CENTRAIDE Saguenay-Lac-St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

174-07-18 5.20 ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LES CONTENEURS DE CHASSE

CONSIDÉRANT QUE la Régie des matières résiduelles du Lac St-Jean est organisée un service de collecte de carcasses pendant la période de chasse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère à cette entente qui se déroulera du 3 septembre au 31 octobre 2018 et que les levées des conteneurs seront effectuées sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE la régie des matières résiduelles du lac St-Jean défraie :

- Les coûts pour les levées régulières
- Les coûts pour la disposition des carcasses
- Les coûts pour le matériel promotionnel
- Assure le soutien logistique aux municipalités

IL EST PORPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

DE CONCLURE cette entente avec la Régie des matières résiduelles du lac St-Jean;

QUE LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE à défrayer les coûts suivants :

- Installer la pancarte servant à identifier le conteneur
- Distribuer le matériel promotionnel
- Acheminer les demandes de levée supplémentaires, si nécessaire
- Assure la propreté des lieux en tout temps
- Conserver le matériel en bon état

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-07-18 5.21 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance collective des employés, sous la gestion de la compagnie Financière Manuvie, portant le numéro de police 11337 E-005, groupe 5373, doit être renouvelé en date du 1 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a négocié un accord verbal pour poursuivre le contrat et que la confirmation officielle lui soit transmise le lundi, 9 juillet;

IL EST PORPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

DE SIGNER le renouvellement de l'assurance collective des employés de la Municipalité de Lamarche du Groupe Financier AGA police (#11337 E-005) GROUPE 5373, renouvellement en date du 1 juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

176-07-18 5.22 **AUTORISATION DU VOYAGE DE MADAME LA MAIRESSE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'il y a une projection d'autoriser une coupe sur une section de la rivière Péribonka;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie touristique, le potentiel de développement envisagé longe les rives de la rivière Péribonka du côté ouest;

CONSIDÉRANT QUE le MDDLCC a déposé un plan afin d'aménager 12% du territoire québécois en aire protégée

CONSIDÉRANT QUE la rivière Péribonka est un pilier sur laquelle repose la personnalité touristique de la Municipalité de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

MANDATER Mme la mairesse Lise Garon à se rendre à Québec, le lundi, 9 juillet 2018 pour se rendre à Québec rencontrer le responsable des aires protégées, Monsieur Francis Bouchard au MDDELCC;

QUE la Municipalité accepte de défrayer les coûts de ce voyage, sur présentation de pièces justificatives et en respect du règlement sur les frais de déplacements;

DE DEMANDER au Comité touristique de Lamarche d'assumer 50% des frais de déplacements:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE – INVITATION - INFORMATION

- 6.1. Reconduction du Programme Réno Région
- 6.2. Mise à jour du Plan de mesure d'urgence en sécurité civile (nov. 2019)
- 6.3. Lettre de M. Ménard, électrification au secteur Morel
- 6.4. Participation aux Journées de la Culture
- 6.5. Programme de réfection des chemins de villégiatures construits sur les terres publiques intra municipales TPT.
- 6.6. Nouveau service ECODON
- 6.7. Programme de soutien financier pour la tenue de festivals dans les municipalités.

7. RAPPORT DE COMITÉS

7.1. CHEMINS; Monsieur le conseiller Martial Fortin fait un résumé de l'entretien des chemins. Les travaux sont soit du remplissage, des changements de ponceaux et autres travaux d'entretien.

7.2. RAPPORT DU COMITÉ TOURISTIQUE : Il y a un sous comité de formé pour le marketing. Les personnes siégeant sur ce comité sont : Pierrot Lessard, Lise Garon, France Coulombe, Ève Tremblay et Sylvain Perreault

8. AFFAIRES NOUVELLES

177-07-18 8.1. PROJET CARRIÈRE – ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une seule candidature pour le poste de préposé à l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Jean Christophe Dion du 219 A Principale à Lamarche, avec l'autorisation écrite de ses parents selon la loi sur la Commission des normes du Travail;

CONSIDÉRANT QUE l'un des critères du programme est de 15 ans et qu'il est impossible d'avoir une dérogation;

IL EST PORPOSÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

DE N'ENGAGER M. Dion que pour 25 heures-semaines pour une période de 6 semaines au salaire minimum.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 8.2. Lecture de M. Jean-Yves Tardif, Club VHR
- 8.3. Réponse de Mme Garon à M. Sylvain Perreault (frais d'avocat et factures en souffrance)
- 8.4. Réponse de Mme Garon à Mme Laura Levesque
- 8.5. Suivi programme PIRRL par Mme Garon
- 8.6. Suivi de la lettre de Mme Irène Maltais de novembre 2017
- 8.7. Vente de terrains par la MRC Lac St-Jean Est : Ile à Nathalie, 2 terrains et Secteur Morel, 1 terrain

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 9.1. Carolyne Maltais : Promotion du festival VTT et Emploi Canada
- 9.2. Robin Morel : Conteneurs à déchets Lac Miquet et Dame Jeanne
- 9.3. M. Tremblay : Lettre du VHR
- 9.4. M. Sylvain Perreault : coût, déneigement secteur Morel, courbe chez Marc Lachance, Dos d'âne, Piste de solution, déficit, Projet PIRRL
- 9.5. Pâquerette Fortin : Comité d'accueil
- 9.6. Guylaine Giroux : la liste des dépenses de juin 2018
- 9.7. Robin Morel : Trous dans le chemin début du Lac Miquet

178-07-18 10. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée il est, 20h47

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim